

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **3 septembre 2024** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Patricia Banville (administratrice)	☒
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	☒
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	☒
Madame Pascale Déry (administratrice)	☒
Madame Katia Gagnon (administratrice, membre non-votant)	☒
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	☒
Monsieur Jean-François Landry (administrateur)	☒
Madame Carline Minville (administratrice)	☒
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	☒
Madame Julie Pariseau (présidente)	☒
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	☒
Madame Josée Roussy (administratrice)	☒
Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)	☒

INVITÉS :

Madame Isabelle Gagné, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières
Monsieur Steve Miousse, directeur du service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire.

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2409-001

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2409-002

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

Aucun suivi

1.6 Compte-rendu du comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue au cours de l'été.

1.7 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue au cours de l'été.

1.8 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue au cours de l'été.

1.9 Processus de nomination DG / les besoins locaux

La présidente informe l'assemblée de la réception d'une correspondance de la sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation. La missive de la sous-ministre adjointe aborde l'éventuel processus de nomination d'une direction générale et invite du même coup les membres du conseil d'administration à exprimer les particularités à prendre en considération et d'inscrire le tout au profil des compétences du poste actuellement vacant de la direction générale pour le Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Madame Josée Synnott et Monsieur Steven Richard quittent l'assemblée, il est 18h45.

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique introduisant de nouveaux leviers de gouvernance pour les centres de services scolaire;

ATTENDU qu'un processus sera bientôt initié pour l'embauche d'une direction générale au Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU la demande adressée au conseil d'administration, par le ministère de l'Éducation, secteur du soutien, de la gouvernance et de la performance des réseaux, de signifier les besoins locaux du Centre de services scolaire;

ATTENDU la volonté des membres du conseil à signifier au ministre les particularités qui sont propres au Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

CA-2409-003

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉ** par, monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité, de transmettre au ministère de l'Éducation, les besoins locaux et les attentes du conseil d'administration à l'égard de certaines compétences requises pour le poste de la direction générale.

Le conseil d'administration joint également une copie des éléments contenus au plan d'engagement vers la réussite scolaire (PEVR) 2023-2027, une copie des recommandations et plan d'action émanant du diagnostic organisationnel déposé en juin 2022 ainsi qu'une copie de fiches techniques des trois (3) MRC du territoire du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Les membres du conseil d'administration jugent important que les BESOINS LOCAUX suivants soient tenus en compte lors du processus d'embauche au poste de direction générale.

- Connaissance des objectifs du présent Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027;
- Appliquer les recommandations du plan d'action émanant du diagnostic organisationnel;
- Relation avec la communauté et les partenaires;
- Lien avec le secteur anglophone;
- Économie saisonnière;
- Indice élevé de défavorisation;
- Immensité du territoire (plus de 400 km);
- 14 municipalités 3 MRC;

De plus, le conseil d'administration dépose le profil de compétence pour le poste de la direction générale, document élaboré par un comité du conseil à l'automne 2023.

Madame Josée Synnott et monsieur Steven Richard rejoignent l'assemblée, il est 19 h 05.

1.10 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Suivi de plainte et historique du dossier

Ce point est reporté à la fin de la rencontre au point de correspondance de la direction générale.

2.2 Rentrée scolaire 2024-2025

La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, dresse le bilan de la rentrée scolaire 2024. Elle relate les principaux points saillants des activités liées à la présente entrée scolaire.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Cadre d'organisation scolaire 2024-2025 (version 3)

Madame Isabelle Gagné, directrice des services éducatifs aux jeunes, précise les points contenus à la troisième version du cadre d'organisation scolaire 2024-2025.

3.2 Règles de passage

Madame Isabelle Gagné, directrice des services éducatifs aux jeunes, informe les membres du conseil d'administration des changements apportés aux règles de passage.

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

4.1 Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Madame Katia Gagnon, directrice du service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires, présente le projet d'actualisation de la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ATTENDU l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le respect des modalités liées à l'élaboration d'une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU l'obligation de consultation du projet de politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la consultation du 8 mai 2024 auprès des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation;

ATTENDU l'avis favorable émis par les membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation;

CA-2409-004

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité, d'adopter la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage avec les modifications suivantes :

Au point 5, page 6 du document de la phrase retirer « en tenant compte des ressources disponibles à l'école et au Centre de services scolaire », et remplacer par l'ajout: en lien avec l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique.

Au point 8.7.3, page 20, suppression de la phrase : doivent se situer à l'intérieur des ressources disponibles déterminées par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs et remplacer par : doivent respecter les normes déterminées par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Au point 11, page 27 du document : ajout d'une phrase: en référence au règlement relatif à la procédure d'examen et traitement des plaintes au CSSCC.

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente l'état de la question concernant l'abrogation du règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation. Il fait part de la volonté du Centre de services scolaire de procéder à l'actualisation de ses politiques et règlements en respect du cadre juridique approprié.

6.1 Abrogation du règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire de procéder à l'actualisation de ses politiques et règlements en s'assurant du respect des normes juridiques et de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le règlement actuel relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation correspond davantage aux normes et à la définition d'une politique plutôt qu'un règlement;

CA-2409-005

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Patricia Banville, il est résolu d'abroger le règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation, document adopté le 22 juin 1998, numéro - CP-9806-224.

6.2 Politique relative aux frais de déplacement et de représentation, indemnités et allocations

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente la politique relative aux frais de déplacement et de représentation.

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de procéder à l'actualisation de ses politiques et règlement en respect des normes juridiques et de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le règlement relatif à la compensation des frais de déplacement et de représentation a été abrogé et que la création d'une politique est plus appropriée afin de définir un cadre de référence en ce qui a trait aux frais de déplacement et de représentation, indemnités et allocations;

CA-2409-006

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu d'adopter la politique relative aux frais de déplacement et de représentation, indemnités et allocations.

QUE la directive du Conseil du trésor sur les frais de déplacements et de représentation, soit le document de référence, en annexe de la présente politique, pour la fixation des allocations versées au remboursement des frais engendrés lors de déplacement et de représentation pour le personnel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Steve Miousse informe les membres du conseil relativement aux démarches pour l'acquisition de trois camions nacelles pour le programme Montage de lignes électriques et de télécommunications au centre Micheline-Pelletier en Haute-Gaspésie.

8.1 Achat de trois (3) camions nacelles pour le programme Montage de lignes électriques et de télécommunications au centre Micheline-Pelletier

ATTENDU l'avis d'intention diffusé sur le Système Électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 juillet 2024 afin d'octroyer un contrat de gré à gré à un fournisseur pour l'achat de trois (3) camions nacelles;

ATTENDU l'accompagnement et l'approbation du Centre de Gestion de l'équipement roulant (CGER), de même que la participation des représentants du ministère de l'Éducation;

ATTENDU la confirmation de la demande d'aide financière de 3 111 339,00 \$ octroyée dans le cadre de la mesure 50580 - Financement de l'équipement de la formation professionnelle;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU que par le passé, le fournisseur Domaine du Diesel avait déjà fait l'objet d'un contrat du même type et considérant les recommandations du CÉGER en faveur de ce fournisseur, le Centre de services scolaire procédera à un contrat de gré à gré avec Domaine du Diesel;

ATTENDU les discussions des membres du conseil lors de la rencontre de travail précédant la séance régulière de la séance du 3 septembre 2024;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

CA-2409-007

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin , **ET APPUYÉE** par, monsieur Jean-François Landry, il est résolu de procéder à l'achat de trois (3) camions nacelles avec le fournisseur Domaine du Diesel, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à cette acquisition au montant maximum de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000\$) avant taxes.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

- Madame Julie Pariseau, présidente, informe les membres du conseil d'une formation à venir pour les administrateurs et administratrices, le 1^{er} octobre prochain. Un sondage sera prochainement transmis aux membres afin de connaître leur préférence pour que la formation se déroule en avant-midi ou en après-midi. La formation se tiendra à l'école Esdras-Minville, située à Grande-Vallée.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

Le point 2.1 relativement au suivi de plainte et historique du dossier est repris au point de correspondance de la direction générale. Comme il s'agit d'un dossier d'élève, donc de nature confidentielle, monsieur J. Antonio Blouin propose que l'assemblée se déroule à huis clos, il est 21 h 20.

Madame Josée Roussy propose le retour en séance publique, il est 21 h 50.

Madame la directrice générale par intérim, Josée Synnott, dresse un résumé de la conférence de presse tenue le 29 août dernier afin de dresser le bilan des activités de la rentrée scolaire et de faire le point sur la situation de l'emploi au Centre de services scolaire.

Enfin, madame Synnott informe l'assemblée qu'elle a reçu une correspondance d'un administrateur concernant la situation de l'emploi au Centre de service relativement à la création de postes. La directrice générale par intérim mentionne qu'elle a répondu à l'administrateur et résume le contenu de la correspondance.

11.3 Nouvelle du comité de parents

La première rencontre du comité est prévue au début du mois d'octobre.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12.1 Aucune question du public

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2409-008

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Carline Minville, **ET APPUYÉE** par, madame Josée Roussy, il est résolu de lever la séance. Il est 22 h 04.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général